

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2020
N° 20200022**

L'an deux mille vingt, le six février à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Isabelle CHOAIN, Vice-présidente aux finances du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	31 janvier 2020
Membres en exercice :	32
Présents :	19+1pouvoir
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :

20200022 : Modification de la liste des emplois (suppression de postes)

Titulaires présents : Robert JOURNEZ « Artres », Julien DUSART et Gérard RENARD « Aulnoy lez valenciennes », Marie Claude SOUPLET « Haulchin », Claudine KERN « Hérin », Charline DOLEZ et Henri DUMOULIN « Maing », Isabelle CHOAIN « Prouvy », Sylvia POTIER « Raismes », Aboud MAJDALANI et Jean Claude DOYEN « Rouvignies », Claudette HONORE « Trith saint Léger », Marc GILLERON « Verchain Maugré »

Suppléants présents : Mauricette ARMAND « Haulchin », Marie Jeanne LASSELIN « Hérin », Claudine JOUET et DE CECCO Gisèle « La Sentinelle », Christelle GENARD « Prouvy », Jean Claude GABELLE « Verchain Maugré »

Excusés : Liliane ANDRE pouvoir donné à Robert JOURNEZ « Artres », Joël BRUNET et Jean Baptiste PAMART « Famars », Marie Claire BAILLEUX « Haulchin », Franck SCARTOCETTI « Hérin », Jeannine GOUGET et Bernadette SOPO « La sentinelle », Jean Maurice METAYER et Maud HAMIEAU « Monchaux sur écaillon », Martine DILIBERTO et Pascal TIMPANO « Petite Forêt », Isabelle MOYAUX « Prouvy », Marie Pascale MAITTE, Sarah MAITTE « Quérenaing », Michel PILLON « Raismes », Yvette GARCON et Annie Claude LIONNE « Thiant », Norbert JESSUS « Trith Saint Léger » Michel DUPONT « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : Claudette HONORE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le Comité technique en date du 03/01/2020

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que l'article 2 du décret n°87-1097 du 30/12/1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, précise les collectivités au sein desquelles ceux-ci peuvent exercer leurs fonctions :

- Les régions
- Les départements
- Les communes de plus de 40 000 habitants et les établissements publics assimilés,
- Les offices publics de l'habitat de plus de 10 logements

Considérant que le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux, précise l'ensemble des critères cumulatifs à prendre en compte au titre desquels :

- Nature de leurs compétences
- L'importance de leur budget
- Le nombre et la qualification des agents à encadrer

Considérant les courriers du 23 juillet et du 8 octobre 2019 des services de la sous-préfecture de Valenciennes indiquant que le Comité deS AGES du Pays Trithois n'est pas assimilé à une commune de plus de 40 000 habitants, il y a donc lieu de supprimer le poste d'administrateur territorial à la liste des emplois.

Madame la présidente INFORME l'assemblée qu'il y a lieu de supprimer sur la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois, le poste administrateur territorial et **PRÉCISE** que cette suppression de poste sera effective au départ de Monsieur VALETTE Christien suite à sa demande de rupture conventionnelle soit au 31/05/2020.

Filière	Durée	Nbre de postes	+ ou -	Nbre de postes	Postes pourvus	Postes non pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						
Administrateur territorial	35H	1	-1	0	0	0
Attaché territorial principal	35H	1		1	0	1
Attaché territorial	35H	4		4	3	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35H	3		3	1	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35H	2		2	2	0
Rédacteur	35H	3		3	3	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35H	3		3	0	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35H	9		9	9	0
Adjoint administratif	35H	4		4	2	2
FILIÈRE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35H	3		3	3	0
Adjoint technique	35H	10		10	7	3
FILIÈRE ANIMATION						
Animateur territorial	35H	1		1	1	0
Adjoint d'animation	35H	2		2	2	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE						
Médecin territorial	31.5H	1		1	1	0
Psychologue territorial hors classe	35H	1		1	1	0
Psychologue territorial classe normal	27H	1		1	1	0
Cadres territoriaux de santé paramédicaux 1 ^{ère} classe	35h	1		1	1	0
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	35h	3		3	1	2
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	35H	5		5	4	1
Infirmière en soins généraux de classe normale	35H	7		7	6	1
Techniciens paramédicaux – ergothérapeutes	35H	5		5	2	3
Techniciens paramédicaux – psychomotriciens	35H	5		5	3	2
Assistant socio-éducatifs éducateur spécialisés	35H	3		3	2	1
Assistant socio-éducatifs assistante sociale	35H	1		1	1	0
Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe	35H	19		19	19	0
Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe	21H	3		3	2	1
Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe	17.5H	2		2	2	0
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	35H	32		32	24	9
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	28H	9		9	5	4
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	24.5H	1		1	1	0
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	21H	2		2	1	1
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	17.5H	3		3	1	2

Filière	Durée	Nbre de postes	+ o u -	Nbre de postes	Postes pourvus	Postes non pourvus
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	35H	3		3	0	3
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	20H	2		2	0	2
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	17.5H	1		1	0	1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	35H	11		11	10	1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	27H	10		10	9	1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	20H	10		10	6	4
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	17.5H	2		2	2	0
Agent social	35H	32		32	28	4
Agent social	28H	9		9	9	0
Agent social	27H	40		40	31	9
Agent social	20H	55		55	54	1
Agent social	17.5H	8		8	1	7

LE COMITE SYNDICAL**VU l'exposé de Madame la présidente,****Après en avoir délibéré,**

ACCEPTE à l'unanimité la suppression du poste d'administrateur territorial sur la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois comme proposés ci-dessus.

DIT à l'unanimité que la suppression du poste d'administrateur sera effective au départ de Monsieur Christien VALETTE, suite à sa demande de rupture conventionnelle soit au 31/05/2020.

DIT à l'unanimité que la délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017 concernant le régime indemnitaire dans la cadre des IHTS, s'applique de plein droit et immédiatement à la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois, comme s'appliquera de plein droit et immédiatement toutes modifications à cette délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le:

Comité des AGES
Du Pays Trithois

20200022

4/4